

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Lettres

- Université Rennes 2

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Langues, littératures et culture

Établissement déposant : Université Rennes 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence de *Lettres* de l'Université Rennes 2 est une formation généraliste mais qui vise un double objectif : offrir aux étudiants des enseignements disciplinaires solides tout en proposant un parcours professionnalisant conforme aux différents métiers identifiés comme propres à la formation et accessibles par la suite à travers des masters spécifiques. Il s'agit des métiers de l'administration et des organisations ; de la culture et de la création artistique ; de l'enseignement et de la formation ; de la communication et du multimédia ; des secteurs de la santé et du social.

La licence *Lettres* proposait à l'origine deux parcours : *Lettres modernes* et *Lettres classiques*. Ce dernier parcours a fermé en 2013, faute d'un nombre suffisant d'inscrits, et a été remplacé par une nouvelle formation, la licence *Culture classique et modernité*.

La formation repose sur quatre domaines disciplinaires : les concepts théoriques de la littérature générale et comparée ; l'histoire de la littérature du Moyen-âge à nos jours ; la grammaire, la stylistique et la linguistique ; les langues et la culture anciennes. Elle est organisée de manière progressive et équilibrée.

La première année (L1) se présente comme une année de découverte et de renforcement méthodologique (unités d'enseignement (UE) de méthodologie disciplinaire, de méthodologie générale, informatique, projet professionnel) ainsi que d'initiation aux enseignements proprement disciplinaires (UE de langue, (langue en initiation et langue en découverte, durant toute la licence, auxquelles s'ajoute une deuxième langue vivante en option) et aux enseignements fondamentaux obligatoires (littérature française, littérature générale et comparée, linguistique et stylistique, langues et littératures anciennes). La L1 permet également, par le biais des enseignements d'ouverture (UEF bis), des possibilités de réorientations et de renforcer la culture générale des étudiants. À partir du deuxième semestre (S2), ceux-ci bénéficient d'enseignements professionnels organisés selon des champs professionnels (en S2 et S3), puis de spécialisations et parcours (de S4 à S6) qui accompagnent le renforcement et la spécialisation des enseignements disciplinaires.

## Synthèse de l'évaluation

La licence *Lettres* de l'Université Rennes 2 est une formation généraliste de qualité qui a su articuler de manière efficace enseignements disciplinaires, socle méthodologique et formation pré-professionnelle. Elle propose aux étudiants un parcours progressif de découverte, de consolidation et de spécialisation grâce à une bonne connaissance du milieu socio-professionnel et des métiers visés par la formation.

La structure des enseignements est bien conçue, les enseignements de méthodologie générale et de spécialité sont équilibrés. Les enseignements de spécialité (littérature française, littérature générale et comparée, linguistique et stylistique, langues et littératures antiques) sont progressifs et bien répartis dans le parcours. La formation ménage une place importante aux langues étrangères tout au long du parcours et offre la possibilité d'ouvertures disciplinaires fort intéressantes (littérature-arts, littérature-musique, littérature-cinéma). Le suivi des étudiants, la pédagogie par projets et les différents outils d'accompagnement des étudiants en font une licence de référence pour la région, comme le montre l'attractivité conservée de la licence de Lettres modernes dans un contexte national plutôt défavorable que l'on observe au niveau des lettres classiques (parcours désormais fermé du fait de l'insuffisance des effectifs).

L'équipe enseignante est solide, avec 11 PR, 20 MCF, 2 PRAG, 2 PRECE venant de toutes les sections disciplinaires concernées. Le taux d'encadrement constitue un point fort de la formation. La participation aux enseignements d'acteurs socio-professionnels est également un atout, mais l'absence de comité de pilotage peut apparaître comme un point faible dans le cas d'une formation par ailleurs de bonne qualité. L'articulation à la recherche est efficace, notamment par l'association des étudiants aux différentes manifestations culturelles et scientifiques bien implantées dans le réseau régional des institutions culturelles.

On peut cependant regretter le déséquilibre entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD), notamment pour ce qui est de la première année et des enseignements préprofessionnels. Le dispositif de ces enseignements relève d'une politique de l'établissement qui est actuellement victime de son succès, la forme retenue (CM) peut à terme mettre en cause son efficacité. On peut également regretter la place trop importante que prennent les contrôles continus dans les dispositifs d'évaluation des enseignements qui ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités disciplinaires des études de Lettres, notamment la nécessité de prévoir des épreuves de longue durée de type dissertation.

Points forts :

- Une formation disciplinaire cohérente, articulant efficacement enseignements méthodologiques et enseignements fondamentaux, et construite selon une logique progressive.
- Attractivité de la formation, avec des effectifs stables, voire en légère hausse en L3, dans un paysage régional et national compétitif et relativement défavorable.
- Une licence généraliste articulant de manière intelligente des enseignements préprofessionnels tout au long de la formation autour de cinq champs professionnels bien identifiés.

Points faibles :

- Difficultés dans l'organisation des contrôles de connaissances qui ne tiennent pas compte de la spécificité disciplinaire ni des compétences spécifiques aux étudiants de Lettres (concentration des épreuves en fin de semestre sans période de révision, manque de préparation des épreuves « longues » de dissertation dans le cadre des enseignements réguliers, quasi absence d'examens en temps limitée).
- Absence de stages obligatoires.
- Place trop importante des CM dans les enseignements préprofessionnels.
- Mobilité étudiante sortante faible, notamment en L3, sans qu'il soit possible d'estimer si ce petit nombre est compensé par des effectifs plus importants en master.

Recommandations :

Si la formation a fait ses preuves dans le parcours *Lettres modernes*, il conviendrait d'en attendre de même de la nouvelle licence *Cultures de l'antiquité*, héritée de l'ancien parcours *Lettres classiques*.

La formation gagnerait à mettre en place un véritable conseil de perfectionnement associant les acteurs des milieux socioprofessionnels au pilotage de la formation. La politique des stages est également à améliorer. Il faut de même dynamiser la politique internationale sortante.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le cursus d'études et ses parcours (<i>Lettres classiques</i> et <i>Lettres modernes</i>) sont cohérents dans le cadre d'une licence de lettres. Il s'agit d'une formation reposant sur l'acquisition de connaissances solides en langue et littérature, dans les domaines de la littérature française, de la littérature générale et comparée, de la linguistique, et de la langue et littérature anciennes. La structure de la formation répond également aux objectifs propres d'une licence générale : découverte en L1, renforcement en L2 et spécialisation en L3, à partir d'un schéma qui ménage une part équilibrée aux enseignements disciplinaires, aux langues et à la théorie et méthodologie générale, tout en assurant une articulation professionnelle dans des champs professionnels bien identifiés.</p>
---	---

<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence <i>Lettres</i> est la seule formation de ce type dans l'établissement, elle est proposée par le Département de Lettres intégré au sein de l'UFR Arts, Lettres, Communication. Son attractivité conservée sur la durée montre qu'elle a su trouver une place dans le contexte régional où d'autres formations similaires sont proposées. L'équipe pédagogique a su par ailleurs tisser des relations solides et fructueuses avec les institutions culturelles locales.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique couvre tous les besoins des enseignements prévus par la formation (les enseignants relèvent des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> sections). Elle comprend 11 PR, 20 MCF, 2 PRAG, 2 PRECE ainsi que de nombreux enseignants associés (sont-ils des chargés de cours ?) et doctorants en position de monitorat. Les enseignants titulaires sont tous rattachés à des laboratoires de recherche reconnus : CELLAM (Centre d'Étude des Littératures et Langues Anciennes et Modernes), LIDILE (Linguistique, Ingénierie, Didactique des Langues), LAS (Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie) et Histoire et critique des arts. L'équipe pédagogique est par ailleurs bien impliquée dans le pilotage de la formation</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les tableaux des effectifs font état de la bonne attractivité de la formation, assez stable durant ces dernières années, dans un contexte national plutôt défavorable, voire en augmentation au niveau de la L3 par l'apport d'étudiants issus des CPGE et d'autres universités de la région. Le taux de réussite aux examens est également en progression : en L1, 52,3 % d'admis en 2011 et 59,8 % en 2014 ; en L3, 78,1 % d'admis en 2011 et 85,1 % en 2014), ce qui traduit les bons résultats des aménagements pédagogiques décidés par les équipes enseignantes. Les tableaux fournis à propos de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle sont également plutôt satisfaisants (taux de réponse des enquêtes de 63 % et 92 % de ces étudiants sont en poursuite d'études 18 mois après l'obtention de la licence dont un tiers en préparation du master MEEF).</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche est avant tout assurée par l'implication des enseignants dans les équipes de recherche locales, reconnues au niveau national. Des liens plus spécifiques sont créés entre la licence et le master recherche, voire les études doctorales, par le biais de réunions d'information sur les masters en fin de L3 et de la réalisation de projets scientifiques et culturels de niveau master impliquant également des étudiants de licence ou encore par la participation de ces étudiants à des journées des doctorants.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L'un des points forts de cette formation est d'avoir su concilier une formation généraliste de qualité à une logique pré-professionnalisante qui résulte d'une volonté politique de l'établissement pour toutes les licences généralistes, y compris celles des domaines arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales.</p> <p>La préprofessionnalisation se décline sur plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification claire des métiers auxquels prépare la licence (métiers de l'administration et des organisations ; de la culture et de la création artistique ; de l'enseignement et de la formation ; de la communication et du multimédia ; des secteurs de la santé et du social),</li> <li>- la mise en place d'enseignements professionnalisants dès la L2, associés à des parcours spécifiques correspondants aux besoins des étudiants,</li> <li>- la mise en place d'une pédagogie par projet professionnel (associant étudiants de master et tuteurs pédagogiques) et le principe de l'alternance dans le cadre d'un projet IDEFI. On regrette toutefois que le dossier n'explique pas précisément le fonctionnement de ces dispositifs.</li> </ul>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Si le projet professionnel est inscrit dans le cursus dès la L1, les stages obligatoires ne font pas partie des UE donnant lieu à la délivrance de crédits, ce qui est contradictoire avec la volonté nette de professionnalisation. Les stages volontaires sont encore très peu pratiqués par les étudiants, selon eux faute d'information.</p>

<p>Place de l'international</p>	<p>Le nombre de conventions de collaborations à l'international est assez important et on apprécie l'existence d'un suivi concret de la mobilité entrante et sortante des étudiants. Si la mobilité entrante est assez importante (une centaine d'étudiants par an), la mobilité sortante reste assez limitée : elle est essentiellement encouragée au niveau des masters et, selon le dossier, reste difficile en raison des coûts associés et des disparités des calendriers universitaires. Cet argument est à nuancer car cette situation se rencontre sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>La formation impose l'apprentissage d'au moins une langue étrangère et donne la possibilité aux étudiants d'une deuxième langue en option.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement se fait essentiellement par APB, et majoritairement dans la filière littéraire. En L3, il faut souligner de nombreuses réorientations d'étudiants sortant des CPGE, après avis d'une commission <i>ad hoc</i>.</p> <p>Il existe plusieurs dispositifs de passerelles et d'aide à la réorientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UEF bis au S1 permet la découverte d'une autre discipline et facilite les réorientations éventuelles,</li> <li>- accueil possible d'étudiants de PACES de l'Université de Rennes 1 se réorientant en S2,</li> <li>- enseignement optionnel spécifique en L3.</li> </ul> <p>Les dispositifs d'aide à la réussite se déclinent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux dispositifs de réorientation en S1 (l'un après trois semaines, l'autre en fin de semestre),</li> <li>- méthodologie du projet professionnel,</li> <li>- tutorat pédagogique.</li> </ul>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La licence de lettres est dispensée en présentiel et par un système d'enseignements à distance (SUED). On partage le regret de l'équipe pédagogique sur le fait que la formation à distance ne soit plus offerte dans le cadre du master de Lettres, conduisant certains étudiants à renoncer à une inscription dans une formation qui ne les mène pas jusqu'au terme d'un cursus complet.</p> <p>La formation prévoit des modalités d'enseignements variées, en fonction de la situation particulière des étudiants : VAE, dispense d'assiduité, enseignement à distance.</p> <p>La place du numérique se manifeste de plusieurs points de vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau des enseignements, initiation à l'outil informatique dans le cadre des enseignements méthodologiques et journée obligatoire de familiarisation avec l'environnement numérique,</li> <li>- au niveau des outils mis à la disposition des étudiants, ENT, messagerie étudiante, plate-forme de soutien pédagogique.</li> </ul>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants est définie au niveau de l'établissement qui détermine le nombre maximal d'heures en contrôle terminal et en contrôle continu pour chaque UE, avec une prédominance nette du contrôle continu qui s'effectue souvent sans tenir compte des spécificités disciplinaires et des compétences que ce type d'évaluation suppose. Ceci entraîne plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- concentration des épreuves en fin de semestre sans période suffisante de révisions,</li> <li>- impossibilité de multiplier les épreuves sur le semestre sans empiéter sur le temps des enseignements ou sans poser de difficiles questions de gestion de l'emploi du temps. L'évaluation ne permet donc pas de prendre véritablement en compte l'évolution du travail et des connaissances des étudiants,</li> <li>- impossibilité de préparer les exercices spécifiques des études littéraires comme la dissertation qui demande des épreuves de longue durée dans le cadre du contrôle continu comme dans le cadre des examens terminaux.</li> </ul>

Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier fait état de la création d'un réseau social, intitulé « Résonances », destiné au suivi socio-professionnel des étudiants et à la mise en valeur des compétences acquises au cours de la formation. Cependant, on ne peut apprécier comment ce réseau permet de réaliser une évaluation a posteriori de ces compétences, pourtant bien individualisées, alors que la pédagogie par projet s'y prête clairement.
Suivi des diplômés	<p>Une enquête annuelle est menée par l'OPEIP (Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion Professionnelle) sur les promotions, à l'issue d'un délai de 30 mois après l'obtention du diplôme. La dernière promotion étudiée est donc celle de 2012.</p> <p>Le taux de réponse est assez satisfaisant mais pas assez représentatif pour ce qui est des étudiants ayant arrêté leurs études après la licence (ce qui est une constante pour ce type de formations).</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Le pilotage de la licence est cependant assuré de manière collective, d'une part, par un bureau composé des responsables de disciplines, de la licence et du directeur du département et, d'autre part, régulièrement par l'assemblée générale des enseignants. Les délégués des étudiants sont souvent associés à la réflexion sur les aménagements <i>ad hoc</i> à apporter à la formation.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants est organisée par l'observatoire des parcours étudiants en concertation avec les responsables des formations grâce à une enquête annuelle en ligne qui recueille entre 31 et 34 % de réponses et fait apparaître un taux de satisfaction élevé, de l'ordre de 75 %. La pondération de ces deux statistiques ne permet pourtant pas d'avoir une appréciation large de l'évaluation de la formation par les étudiants.</p>

# Observations de l'établissement





**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2  
aux rapports de synthèse de l'HCERES  
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président  
  
Olivier DAVID



<b>Champ de formation</b>	Champ Langues, littératures et cultures
<b>Intitulé du diplôme</b>	Licence mention Lettres

## Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

### Observations générales

L'université Rennes 2 prend acte des observations formulées par l'HCERES sur la licence mention Lettres

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2